

IL EXISTE TROIS GRANDS SECTEURS D'EMPLOI AU QUÉBEC

1 LE SECTEUR PUBLIC/PARAPUBLIC

2 LE SECTEUR PRIVÉ À BUT LUCRATIF

3 LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

COMMENT LES DISTINGUER?	ORGANISATIONS PUBLIQUES	ENTREPRISES PRIVÉES	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (COOPÉRATIVE OU OBNL)
Qui exerce le pouvoir administratif? →	 L'État (municipal, provincial ou fédéral)	 Les actionnaires	 Les membres élisent un conseil d'administration	 Les membres élisent un conseil d'administration
Qui prend les décisions? →	Orientations ministérielles et/ou instances démocratiques	Propriétaire et/ou le conseil d'administration	Conseil d'administration	Conseil d'administration
D'où viennent leurs revenus? →	De l'État	Vente de biens et services et/ou investissements	 Subventions/ententes gouvernementales et/ou campagnes de financement et/ou financement philanthropique	Vente de biens et services et/ou ententes gouvernementales et/ou investissements
Quel est leur but? →	 Celui que l'État lui confère	 Obtenir le rendement maximum sur les capitaux investis	 Répondre aux besoins des membres ou de la communauté	 Répondre aux besoins des membres ou de la communauté
Comment sont répartis les surplus/profits? →	 L'État recueille tous les surplus et les redistribue et/ou les réinvestit selon les orientations qu'il choisit	 Les profits sont redistribués aux actionnaires au prorata des actions qu'ils possèdent et/ou réinvestis dans l'entreprise	 Réinvestis dans l'organisme ou dans la communauté	 Redistribués équitablement aux membres (coop) et/ou réinvestis dans l'entreprise
Quels sont les valeurs ou principes? →	Accessibilité Partage Efficacité Rentabilité (selon les valeurs prônées par l'organisation publique)	Compétition Performance Efficacité Productivité	Solidarité Entraide Équité Primauté de l'humain Démocratie en plus de viser l'efficacité et l'accessibilité	

